

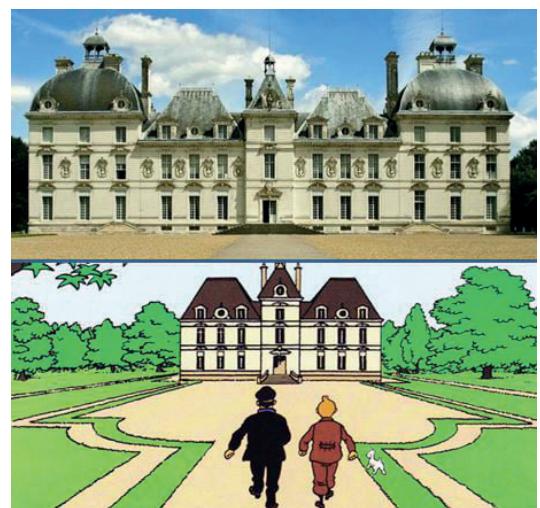


Château de Cheverny et zoo de Beauval

Du 13 au 15 avril ou du 20 au 22 avril 2024

Jour 1 : RDV au Château de Cheverny à 14h30, rencontre avec votre accompagnateur et complice de votre séjour : Patrick. Plongez dans l'oeuvre d'Hergé, en découvrant les pièces du château de Moulinsart en grandeur nature ! Des souterrains de Moulinsart au laboratoire du professeur Tournesol, en passant par la chambre de Tintin et la salle à manger du château, cette exposition interactive unique en France, réalisée avec la Fondation Hergé, vous emmène au coeur des aventures de Tintin.

17h30 : Départ individuel à destination de Saint-Aignan pour votre installation dans votre chambre à l'hôtel des Hauts de Beauval (comptez environ 30 min en voiture). 19h30 : rdv dans la salle de restauration privatisée pour un apéritif d'accueil, l'occasion de rassembler l'ensemble des participants du week-end pour un moment de convivialité au cours duquel votre accompagnateur vous fera partager ses petites astuces «découverte» du Zoo parc.
Jour 2 et 3 : visite libre du zoo parc. Les petits déjeuners et dîners seront pris à l'hôtel. Les déjeuners sont sous forme de coupons repas valables dans tous les points de restauration du parc. Votre hotel se trouve à 5 min en voiture du parc et 20 min à pied.
Voiture indispensable pour ce séjour.



Ce tarif comprend : 2 nuits à l'hôtel «Les Hauts de Beauval» avec petit déjeuner, les repas du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 3. La visite guidée du château de Cheverny, l'accès au zoo de beauval et l'assurance annulation.

Ce tarif ne comprend pas : le ralliement sur place (subvention à votre retour sur la grille 10%-60%), le supplément single de 175€ pour les 2 nuits.

Selon votre point de départ le Caes vous propose une subvention pour une nuit d'hôtel la veille du début du séjour.

VOTRE DOSSIER DOIT NOUS PARVENIR COMPLET AVANT LE 6 NOVEMBRE 2023

Merci de mettre à jour votre fiche agent 2024 via votre espace adhérent

Renseignements et inscriptions :
loisirs-culture.caes@inserm.fr

Tarif par personne base 40 participants
- 438€ par adulte en chambre double
- 253€ par enfant de 11 à 15 ans partageant la chambre avec 2 adultes
- 198€ par enfant de 3 à 10 ans partageant la chambre avec 2 adultes
- 40€ par enfant de 0 à 3 ans partageant la chambre avec 2 adultes
Il est possible de loger 5 personnes maximum par chambre

Subvention sur la grille 35%-85%
Tarifs adultes de 285€ à 66€

Inscription Cheverny et zoo de Beauval

O-DU 13 AU 15 AVRIL 2024

O- DU 20 AU 22 AVRIL 2024

O-PEU IMPORTE

Destination : Dates :

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

TEL : MAIL :

TEL professionnel : MAIL :

Avez-vous participé à des WE CAES, ? oui non

Lesquels et en quelle année ?

Un agent Inserm a la possibilité d'inscrire seulement un invité extérieur partageant sa chambre double.

Participant(s) au séjour y compris l'agent Inserm.

NOM	Prénom	Date de naissance	Age	Lien de parenté
				Agent Inserm

Merci de noter que le tarif enfant s'applique uniquement avec 2 adultes (payants) dans la même chambre.

Souhaitez-vous une chambre individuelle ? oui non

(Le supplément est à votre charge) 175€ sans subvention.

Je m'engage à me conformer aux règles de vie, horaires et usages en vigueur dans ce séjour et aux conditions de l'association ou de l'agence avec laquelle il est organisé.

Fait à

le

Signature

MODALITES D INSCRIPTION

COMPOSITION DU DOSSIER :

- Merci de compléter et signer le formulaire d'inscription recto verso.
- De joindre un chèque d'acompte de 50 € **par personne inscrite**, à l'ordre du CAES Inserm, 1 chèque par famille.

Vous devez impérativement mettre à jour votre **Fiche Agent 2024**

VOTRE INSCRIPTION A UNE ACTIVITE NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION QUE SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET NOUS PARVIENT A LA DATE LIMITE DE RECEPTION DE VOTRE INSCRIPTION.

ARRHES ET REGLEMENT :

- Dès l'acceptation de votre dossier le chèque d'arrhes sera mis à l'encaissement.
Possibilité de paiement échelonné. En faire la demande dès l'inscription.

ANNULATION :

Toute annulation doit nous parvenir par écrit avec les pièces
Pour toute annulation sans justificatif, des frais seront retenus

ANNULATION PARTIELLE :

De la signature du contrat à 100 jours du départ :	retenue de	30	€uros par personne, incluant frais de dossiers.
De 99 jours à 60 jours du départ :	retenue de	30%	du prix de séjour.
De 59 à 30 jours du départ :	retenue de	50%	du prix de séjour.
De 29 jours au jour du départ :	retenue de	100%	du prix de séjour.

Lu et Approuvé